

Bibliothèque cantonale. Sion

## ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 3.50  
Six mois » 2. —  
Trois mois » 1.50  
Etranger: Port en sus.

2.50 seulement  
pour les Cercles, Hôtels,  
Cafés, Restaurants et Coiffeurs.

## NOUVELLISTE

VALAISAN

## ANNONCES:

La ligne ou son espace  
Valais . . . . . 10 Ct.  
Suisse . . . . . 15 »  
Etranger . . . . . 20 »

Rédaction, Administration  
Bureau du journal, St-Maurice  
Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

## Le Régime théocratique

Le *Confédéré* n'est pas content de la nomination des membres du Conseil de l'Instruction publique.

Il y a trop de curés.

Le chiffre *trois* est cependant symbolique et tout particulièrement affectueux par notre confrère de Martigny, mais il doit constituer le triangle maçonnique, et ne faut-il pas que MM. les chanoines Nantermod, de Cocatrix et Meichtry représentent la croix de Jésus!

Dès lors, la Constitution fédérale est violée, la loi cantonale sur l'Instruction publique du 4 juin 1873 est violée, le droit moderne est violé, la suprématie du pouvoir civil est violée. Il y a donc un viol par nomination, plus *un* pour le bon poids.

Mais où se tiennent les genjarmes?

Nous ne voulons pas incriminer la sincérité du *Confédéré* lorsque, pour déclarer illégale la composition du Conseil de l'Instruction publique, il s'appuie sur l'article 5 de la loi de 1873, nous lui ferons simplement remarquer que l'esprit de cet article n'est pas qu'un ecclésiastique seulement peut faire partie du Conseil, mais que ce Conseil comprendra au moins un membre du vénérable Clergé.

Ces nominations sont donc on ne peut plus régulières, et il faut vraiment voir rouge pour s'en plaindre, les Membres, dont il est question, ayant jusqu'ici rempli leur tâche, cependant ingrate, à la satisfaction générale.

Ce point secondaire liquidé, répondons à l'interrogation du *Confédéré* qui demande jusqu'à quand le régime théocratique, condamné par tous les pays civilisés, durera en Valais?

D'abord, qu'est-ce qu'un régime théocratique?

C'est une Société où l'autorité, regardée comme émanant de Dieu, est exercée par ses ministres.

Le *Confédéré* veut assurément rire lorsqu'il prend nos conseillers d'Etat pour des ecclésiastiques, eux qui ont maintenu, dans le projet de révision de la Constitution, l'article 89 qui interdit à nos prêtres les fonctions publiques.

Ah! bien oui, c'est le parti radical qui peut se plaindre de la théocratie de notre gouvernement, lui qui a ses représentants partout: au Conseil d'Etat, à la Cour d'Appel, à la Caisse hypothécaire, dans tous les bureaux de l'Administration, et encore ailleurs.

L'allusion est jolie, mais ce n'est qu'une jolie allusion.

Les régimes théocratiques purs n'existent plus de nos jours que dans les empires de Turquie et du Maroc et dans le gouvernement bouddhique du Grand Lama du Thibet.

Ce que le *Confédéré* appelle chez nous le régime théocratique, c'est la question

des devoirs de tout gouvernement catholique envers l'Eglise de Dieu.

Dieu a parlé, et l'Eglise garde, intacte et lumineuse, cette parole sacrée que nous devons recevoir à genoux.

Et comme les gouvernements sont responsables envers la vérité, ils doivent bien écouter la grande voix de l'Eglise, qu'elle gronde ou qu'elle bénisse, qu'elle dicte ou qu'elle efface: ce sont les gestes de Dieu.

Avec ce raisonnement, objectent les Radicaux, les gouvernements se rendent esclaves de l'Eglise.

Allons donc!

Le Conseil d'Etat est-il esclave du Grand Conseil parce que le Grand Conseil a le dépôt des lois?

Pas le moins du monde. Le Conseil d'Etat est soumis moralement à la vérité constitutionnelle, dont le Grand Conseil a la garde. Il doit être soumis moralement à la vérité divine, dont l'Eglise a le secret.

Car, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, l'Eglise est le grand miroir humain de la lumière divine; et c'est dans ce miroir que les gouvernements doivent incessamment regarder, s'ils veulent connaître leurs fonctions et être éclairés sur leurs devoirs.

Après ces explications, d'une logique serrée et irréfutable, le *Confédéré* maintient-il son interrogation?

Jusqu'à quand le gouvernement aura-t-il des devoirs envers l'Eglise?

Mais jusqu'à la fin des temps.

La tradition, d'accord avec le bon sens, nous dit qu'il faut, ici-bas, une hiérarchie reposant sur Dieu et que sans cette hiérarchie, qui sert d'infranchissable barrière aux compétitions individuelles, il n'y a plus qu'une immense rivalité mesquine où l'intérêt grossier et la malsaine ambition se disputent avidement les quelques jouissances de cette vie passagère.

Oui, il faut cela, pour que les gouvernements puissent prétendre au commandement et pour que nous puissions consentir à l'obéissance.

Sans cette hiérarchie, il n'y a pas de gouvernement possible, ce gouvernement fut-il radical. Ce serait l'anarchie.

CH. SAINT-MAURICE.

## ECHOS DE PARTOUT

**Les bains de soleil.** — En Lorraine, la grande mode est, cet été, de prendre des bains de soleil. On vient d'inaugurer le premier de ces établissements.

Une clôture en planches goudronnées d'environ 2m50 de hauteur entoure un terrain rectangulaire assez spacieux: tout autour de la clôture, à l'intérieur, est disposé une sorte de trottoir également en planches goudronnées, abrité par une toiture du côté de l'ouest; l'espace libre est recouvert en partie de gazon et en partie de sable fin. C'est là que se prennent les bains d'air et de soleil.

Le séjour y est agréable! pas de poussière, pas de bruit. Exposer le corps à l'action bienfaisante des rayons du soleil, se livrer à des exercices hygiéniques destinés à fortifier les muscles, sans que les membres soient emprisonnés dans des vêtements étroits, tel est à peu près le traitement auquel se soumettent les partisans de cette nouvelle méthode curative.

Comme distractions, dit la *Gazette de France*: le sport des tableaux vivants.

Il paraît que le soleil éclipsé de chez nous depuis le 22 a dardé ses rayons sur la Lorraine.

**Famille de sacristains.** — Un sacristain vient de mourir à Mégève (Haute-Savoie), à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, ayant rempli son office pendant quatre-vingt ans. Il s'appelait Grosset-Janin.

Les obsèques ont été célébrées par le curé, qui a lui-même quatre-vingts ans.

Mais le plus curieux est que ce sacristain était fils et petit-fils de sacristain de la même paroisse, et que le grand-père a commencé dans les premières années du dix-huitième siècle.

**Un singe à l'hôpital.** — Dolly, le singe favori d'un cirque populaire de Londres, est entré dans une maison de santé pour se faire soigner. Il occupe un lit, comme un malade humain, a son numéro, et fait sa promenade enveloppé dans la robe de chambre d'usage.

L'animal a été questionné par le docteur, comme tout autre pensionnaire et, par gestes, il a su indiquer où il avait mal.

Grâce à ses indications, le médecin, a pu reconnaître une tumeur au bras droit.

On a procédé à l'opération: Dolly s'est courageusement comporté.

Il est, en général, tranquille et ne dérange point le bandage qu'on a appliqué à sa plaie.

C'est un malade très docile, qui obéit rigoureusement à toutes les prescriptions du médecin et des gardes-malades.

**Cent cinquante nouvelles locomotives pour le Japon.** — Le gouvernement japonais vient de commander aux célèbres usines Baldwin, de Philadelphie, cent locomotives à voyageurs et cinquante locomotives à marchandises.

Les premières machines expédiées sont parties d'Amérique le cinq juillet dernier, et les autres vont suivre, à raison de 25 machines par mois. Déjà, 50 machines avaient été commandées à la même usine, au mois de février, et elles sont aujourd'hui entièrement livrées.

Sans aucun doute, ces deux cents locomotives américaines sont destinées à assurer le service sur les voies ferrées comprises dans la traversée de la Mandchourie, dont le Japon compte bien conserver l'exploitation et dont il a déjà entrepris de transformer la voie pour la mettre à l'écartement des voies japonaises.

**Pensée.** — Les vices forment une chaîne dont le premier anneau est l'égoïsme.

**Curiosité.** — Le « Bulletin officiel des fouilles » en Italie annonce qu'une très importante découverte a été faite dans les catacombes romaines. On a retrouvé le cimetière de Commodille sur la voie Ostienne, abandonnée depuis le neuvième siècle. Ce cimetière était resté oublié jusqu'en 1720, où on découvrit par hasard une grande chambre souterraine qui fut de nouveau couverte par un éboulement.

A la suite de recherches systématiques, on vient de découvrir une vaste région souterraine contenant des peintures, des mosaïques et de nombreuses inscriptions.

**Simple réflexion.** — Il y a des gens qui ne sont braves que de la lâcheté des autres.

**Mot de la fin.** — Mme Pipelet à sa voisine: — Si vous avez du monde, ma bonne dame, ne manquez pas d'inviter mon locataire du cinquième, c'est un vrai bouc en train.

## Grains de bon sens

## Le devoir des catholiques

M. le comte Fernex de Mongex, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, — ancien bâtonnier du barreau de Chambéry, vient de prononcer dans cette ville un très beau discours à la distribution des prix des écoles libres, présidée par S. G. Mgr. Hautin, archevêque de Chambéry.

Nous en détachons le passage suivant, qui est bon à lire partout:

« Ne jamais se laisser est le secret de la victoire. L'effort subit du pur sang qui d'un bond franchit les obstacles, soulève l'admiration de la foule. J'aime mieux la patience du bœuf qui d'un pas toujours égal creuse son sillon. On ne l'applaudit pas; on ne le couvre pas de rubans et de pompons; — mais il arrive toujours, et c'est lui qui nous nourrit. Qu'importe notre petit nombre? On

parle souvent des 36 millions de catholiques français qui se laissent écraser par 25,000 francs-maçons. Il faut en rabattre et de beaucoup.

Mais nous n'avons pas besoin d'être 36 millions. Les soldats de Léonidas étaient trois cents: ils ont arrêté un million de Perses. Les apôtres étaient douze: ils ont conquis le monde. Mais ce n'étaient point des trembleurs et des sensuels. Tous ont été héroïques jusqu'à la mort.

Qu'importent aussi les défaillances, les lâchetés, les trahisons peut-être qui nous entourent? Pourquoi regarder en arrière ou à côté? Le but est en avant: c'est en avant qu'il faut voir. Nous ne serons pas jugés sur ce qu'auront fait les autres. Dieu nous demandera compte de ce que nous aurons fait nous-mêmes. »

## LES ÉVÉNEMENTS

## La paix acceptée

Où l'on en était lundi

On sait que le 23 août les plénipotentiaires avaient décidé de se réunir à nouveau samedi. Devant l'impossibilité de s'entendre sur la cession de Sakhaline et le remboursement des frais de guerre, M. Roosevelt avait suggéré une transaction possible: Sakhaline serait acquise aux Japonais et la Russie en rachèterait une partie.

Cette proposition qui paraissait acceptable n'a pas été acceptée par les Russes. Le baron Komoura devait faire lundi de nouvelles propositions.

## Le résultat de la conférence

Nous avons reçu hier matin, mercredi, les dépêches ci-après que nous publions sans rien changer, laissant à nos lecteurs le soin de dégager les leçons qu'elles comportent:

New-York, 29

La conférence est arrivée à un accord complet. La paix est arrangée.

New-York, 29

Les Japonais ont cédé en substance sur tous les points controversés.

Portsmouth, 29

Le *Bulletin Officiel* déclare que la conférence est arrivée à un accord complet sur toutes les questions. Il a été décidé de procéder à l'élaboration d'un traité de paix.

New-York, 29

Les Japonais ont accepté l'ultimatum de la Russie, savoir: aucune indemnité et le partage de Sakhaline sans rachat. Il a aussi cédé sur la question des vaisseaux internés dans les ports neutres et sur celle de la limitation de la puissance navale de la Russie en Extrême-Orient.

## Nouvelles Etrangères

Les catholiques allemands. — Pendant que la France envoie vingt mille pèlerins à Lourdes, l'Allemagne rassemble à Strasbourg jusqu'à soixante mille ca-

tholiques et donne au monde le spectacle d'une vitalité surprenante, d'un enthousiasme incomparable, d'une ardeur au travail capable des plus fécondes recherches et digne des meilleurs résultats. Tous les problèmes de la vie religieuse et économique sont étudiés dans les assises solennelles de Strasbourg. Et l'expérience a prouvé que les résolutions votées ne constituent pas seulement, une affaire de parade et une occasion de gloire, comme ce fut souvent le cas en France et dans quelques-uns de nos cantons. Les Allemands vont droit aux réalisations; ils ont des œuvres richement dotées et des associations régionales et locales servies avec une connaissance approfondie des possibilités et des besoins.

La Suisse allemande est fortement représentée aux assises solennelles de Strasbourg. Nos délégués y prendront bel enseignement et apporteront au pays le fruit de leurs observations. Le particularisme, l'étroitesse, un individualisme mesquin, des prétentions personnelles pharisaïques, tout cela éprouve honte et subit condamnation au spectacle offert ces jours par la catholique Germanie.

**Un écraseur puni.** — On mande de Bordeaux :

Un fermier, nommé Reynier, conduisait à une vive allure, sur la route de Pessac, une charrette chargée de deux barriques de vin, lorsque son attelage renversa une femme.

Au lieu de porter secours à la victime, le conducteur de la voiture fouetta son cheval, qui partit à fond de train et bouscula une autre voiture dans laquelle se trouvait deux femmes, qui furent projetées à terre et grièvement blessées.

Reynier n'en continua pas moins sa course folle; mais, arrivé sur la voie du tramway électrique, il fut pris en écharpe par une voiture de tramway qui survenait. Son cheval s'abattit, les jambes broyées; les brancards pénétrèrent dans le tramway, blessant le conducteur et un voyageur. Reynier, projeté avec violence sur le sol, eut le crâne défoncé par l'une des barriques qui se trouvaient dans la voiture. La mort fut instantanée.

Les cinq blessés, dont l'état est grave, ont reçu aussitôt de quelques personnes des soins empressés.

La gendarmerie et le parquet, immédiatement prévenus, ont ouvert une enquête, de laquelle il résulte que cette série d'accidents est due à la faute seule de Reynier.

Celui-ci était âgé de cinquante ans; il exploitait une ferme à Gazinet, dans la commune de Pessac.

**Les 100 femmes de Witzoff.** — D'après les rapports de la police de New-York, des milliers d'Américains seraient sur le point de s'emparer de Georges Witzoff, chirurgien-dentiste américain, le polygame d'Amérique.

Depuis vendredi, jour où le cas fut mis devant les juges, le nombre des victimes a augmenté d'une façon extraordinaire. Witzoff se serait marié 15 fois, aurait volé ses femmes puis les aurait abandonnées; d'autres femmes en assez grand nombre portent sur lui la même accusation. Un journal estime à 99 le nombre de ses femmes. Le *New-York World*, plus modeste, ne lui en attribue que 61. La plus grande partie de ses mariages auraient été accomplis en moins de deux ans, c'est pourquoi Witzoff aurait bien gagné son surnom de « fiancé éclair d'Amérique ».

Toutes ses femmes racontent la même histoire; il avait des manières engageantes et était plein de prévenances pour les dames. Quelques-unes de ses victimes n'étaient pas longues à se laisser persuader. En présence de ce maniaque du mariage, Johann Hochs, le barbe-bleu de Chicago, qui va être exécuté pour avoir empoisonné une de ses nombreuses femmes, ets un petit enfant.

**Histoire de bêtes.** — L'histoire suivante est adressée par M. André Müller, secrétaire de la rédaction de l'*Union républicaine de la Marne*, qui en garantit la parfaite exactitude au *Temps* :

Une chatte appartenant à un professeur départemental d'agriculture à Châlons-sur-Marne, avait eu des petits. Le propriétaire n'en voulant garder qu'un donna l'ordre de noyer les autres. Mais par une maladresse heureuse de la domestique chargée de l'exécution, un des petits chats, au lieu d'être entraîné par le courant de la rivière, resta sur le bord de la berge au fond d'une petite excavation creusée à pic. La pauvre mère qui avait suivi la servante essaya, dès que celle-ci fut partie, d'attirer à elle son petit, mais la distance était trop grande et tous ses efforts furent inutiles.

Cependant ses miaulements désespérés avaient été entendus par la chienne d'un voisin, une énorme danoise, depuis peu également mère de famille. Elle accourut, et bien que chienne et chatte fissent habituellement fort mauvais ménage, à ce moment-là tout parut oublié, et les rivalités de race et de voisinage disparurent pour faire place au plus louable sentiment de solidarité.

Comme si elle compatissait à l'angoisse et à l'embarras de sa vieille ennemie, la chienne allongea le cou, ramena le jeune matou à moitié mort et couvert de vase, et après l'avoir remis à la mère, assista avec les marques du plus vif intérêt à la scène des effusions et du nettoyage.

Mais la scène ne tarda pas à changer. Dès que la pauvre mère, ayant achevé la toilette de son petit, se mit en devoir de l'emporter, l'énorme chienne, jusque-là impassible, prit aussitôt l'attitude la plus menaçante et d'un formidable coup de patte lui fit lâcher le petit chat. La malheureuse mère, terrifiée et n'osant entamer une lutte dont l'issue n'était pas douteuse, s'accroupit devant ce cher petit qui pour la seconde fois allait être arraché à son amour, et miaulant sourdement et douloureusement attendit...

Mais la chienne, insensible à ses lamentations, prit délicatement, dans sa gueule, comme un gibier précieux, le petit chat qu'elle avait sauvé des eaux, et la queue haute l'emporta triomphalement dans sa niche...

Pendant huit jours elle allaita son nouveau nourrisson avec la même sollicitude qu'elle témoignait à ses propres enfants. De leur côté, toujours et matou jouaient comme des frères, et cette heureuse existence continuerait encore si, la nuit dernière, la lourde danoise n'avait, en dormant, étouffé le pauvre petit matou!

Ce dénouement est lamentable et cette histoire jusque-là fort intéressante « finit bien mal ».

Peut-être faut-il voir là la preuve qu'elle n'a pas été inventée.

**La mort du grand sucrier.** — Le krach de M. Jaluzot devait être suivi d'un autre malheur plus grand encore. Cronier, le puissant Cronier, président du Conseil d'administration des grandes raffineries de sucre Say, à Paris, qui est surtout le sucre employé en Suisse, s'est suicidé dimanche matin.

Le bruit de sa mort s'est répandu à la Bourse et y a produit une grande émotion. Les titres de la raffinerie Say ont subi une baisse considérable.

Ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, M. Ernest Cronier était âgé de soixante-cinq ans.

M. Cronier avait tenté une première fois de se donner la mort, il y a quelque temps dans une villégiature, au Pouliguen; mais il en avait été empêché par son entourage.

La mort volontaire de M. Cronier est due à de très importantes pertes personnelles à la suite de spéculation sur les sucres. Il était de notoriété publique que vers le mois de mai dernier M. Cronier se trouvait gagner des sommes considérables. Le chute de l'article qui suscita dernièrement un krach dont on recherche aujourd'hui le règlement, a dû modifier du tout au tout la position de M. Cronier et l'on dit que du papier portant sa signature ne trouvait plus immédiatement preneur. De là son acte de désespoir.

Le *Temps* est autorisé par l'adminis-

tration de la raffinerie Say à déclarer que celle-ci n'est nullement engagée dans les spéculations qui ont amené le suicide de M. Cronier. La raffinerie est en état de faire face à ses échéances. Le travail continue comme auparavant.

M. Cronier a emprunté à la raffinerie Say, des sommes importantes, et a mis en circulation, pour une somme considérable, des traités sur des raffineries d'Egypte qui ont été escomptés à Paris sans passer par aucun grand établissement de crédit de cette place.

L'on dit que le Conseil des régents de la Banque de France s'est réuni lundi pour arrêter les mesures que comporte la situation.

Le conseil des ministres doit se réunir pour s'occuper des troubles financiers qui résulteraient de cette affaire.

Les places de Hambourg et de Londres subissent des pertes très importantes.

Une arrestation sensationnelle serait imminente.

**Les rapports de l'Italie avec l'Autriche.** — On apprend de bonne source, qu'à la suite des derniers incidents qui ont rendu difficiles les rapports entre l'Italie et l'Autriche, l'empereur Guillaume II essaye en ce moment d'amener une détente entre les deux nations.

Dans ce but, on dit qu'il a envoyé, par un courrier de cabinet, deux lettres au roi Victor-Emmanuel, dans lesquelles on parle de malentendus faciles à dissiper, mais qui pourraient mettre en péril l'existence de la Triplice. Et cependant comme si tous les autres ne suffisaient, voici un nouveau « malentendu » pour employer le terme de l'empereur Guillaume.

Le comte Grimani, maire de Venise, vient d'adresser une lettre de protestation, conçue en termes très vifs au président du Conseil des ministres de l'Autriche.

Le comte Grimani raconte qu'étant en villégiature à Trente, avec sa famille, et ayant besoin de partir pour Venise, il a été bloqué chez lui par un arrêt de la police de Trente, et empêché de partir pour l'Italie.

Renseignements pris, il paraît que tous les Italiens habitant dans les pays, où se déroulent les manœuvres militaires, ne peuvent pas se permettre de partir.

Et le maire de Venise se demande s'il est possible de considérer l'Autriche comme un pays de liberté et dit qu'il a tenu à rapporter ce fait au chef du gouvernement autrichien.

## Nouvelles Suisses

**Traités de commerce.** — Toutes les difficultés entre la Suisse et l'Espagne, au sujet du nouveau traité, sont applanies. La Suisse a admis le principe du traitement égal pour les vins espagnols et italiens.

Le ministre d'Espagne a remis ce matin, au Conseil fédéral, une note qui, d'après nos renseignements de bonne source, est de nature à faire prévoir un accord commercial à très bref délai entre les deux pays.

**Le Code civil.** — Lundi matin s'ouvrira au Parc-Hôtel, à Brunnen, la session de la commission du Conseil des Etats pour le code civil suisse, sous la présidence de M. Hoffmann (St-Gall). La commission aura à examiner les chapitres déjà liquidés par le Conseil national dans la session de juin, c'est-à-dire le droit des personnes et le droit de famille, à l'exception des tutelles. Le conseiller fédéral Brenner prend part aux délibérations de la commission. Celle-ci espère pouvoir terminer son examen en 15 jours.

Le rapport sera présenté au Conseil des Etats par M. Hoffmann.

**Triple assassinat.** — Un épouvantable drame de famille a bouleversé le village de Commugny, sur Coppet. Un nommé L., âgé de 30 ans, d'origine française,

né et élevé à Commugny, journalier, a tué, vers 6 heures du soir, sa jeune femme et ses deux fillettes, à coups de fusil de chasse. Les trois victimes sont mortes sur-le-champ. L'ainée des fillettes est âgée de 5 ans, la cadette de 2 ans.

L. était un buveur et un débauché. Sa femme, originaire d'Annecy, jouissait de l'estime et de la considération générale. C'était une extraordinaire travailleuse. Elle avait reçu, lors de son mariage, une petite dot. Son mari exigeait qu'elle lui en versât le montant pour régler certaines difficultés financières, mais Mme L. s'y était toujours refusée, d'où des querelles fréquentes.

On croit que c'est une nouvelle contestation à ce sujet qui a amené L. à commettre cette horrible action.

Le meurtrier, aussitôt arrêté, a été conduit aux prisons de Nyon.

**Les incendiaires de la Côte.** — Ce printemps les incendies se multipliaient à la Côte (Vaud) et il ne faisait aucun doute que ces incendies étaient l'œuvre d'un criminel ou d'un fou. Les gens ne dormaient plus; on montait la garde autour des fermes, cela ne servait à rien chaque jour de nouveaux sinistres éclataient. Par le hasard d'une affaire de mœurs, des dénonciations eurent lieu; deux individus furent arrêtés et ils viennent devant la Cour d'assise de Nyon. Après de longs débats, plus de cent témoins furent entendus.

Le jugement a été rendu mardi. La cour a condamné: Denogent à 18 ans de réclusion, à la privation des droits civiques à vie et aux neuf vingtièmes des frais; Grosjean à six ans de réclusion, à la privation des droits civiques à vie et aux sept vingtièmes des frais; la sage-femme Leyduz à dix mois de réclusion, à cinq ans de privation des droits civiques et aux trois vingtièmes des frais. La jeune Décailler a été libérée, mais devra payer solidairement avec la précédente un vingtième des frais.

Les conclusions de la partie civile, c'est-à-dire de l'Etat, concernant le remboursement des sommes versées par les assurances, ont été admises. Ainsi s'est terminée, après douze jours de débats, cette lamentable affaire.

**Un bigame.** — On écrit de Payerne, mardi matin :

Tandis qu'à Nyon la justice prononce la peine qui doit frapper « les incendiaires de la Côte », le tribunal de Payerne est appelé à juger un cas sinon sans précédent, tout au moins excessivement rare dans notre pays: une affaire de bigamie.

Ernest Jules Duperrex, actuellement âgé de vingt-cinq ans, a épousé en justes noces, à Montreux, au mois de février 1902, Marie Moret dont il eut trois enfants. Un beau jour, il l'abandonne, s'en va à Payerne, se lie avec Lina Jomini, vingt-neuf ans, employée à la condensation, et se propose de l'épouser à son tour. Dans ce but, il se présente devant l'officier d'état-civil de St-Légier sous le nom d'un sien cousin, Jules Louis Duperrex, se fait délivrer sous ce nom là l'acte qui lui permet d'épouser, le 26 septembre 1904, devant l'officier d'état-civil de Payerne, Lina Jomini. Celle-ci connaissait d'ailleurs la situation civile réelle de celui qu'elle prenait pour mari et elle est poursuivie comme complice.

Ernest Duperrex est accusé à la fois de bigamie de faux et usage de faux en écriture publique.

Le code pénal vaudois (art. 206) prévoit une peine de trois à huit ans pour « celui qui, étant marié, contracte un nouveau mariage, même en pays étranger ». S'il a fait connaître, avant son mariage, à son nouveau conjoint, qu'il était déjà marié — comme c'est le cas ici — la peine n'est que de dix-huit mois à six ans, mais le nouveau conjoint est puni comme complice.

Jadis on était plus sévère; le bigame était puni de mort: ici on l'enduisait de goudron, on le roulait dans des plumes et on l'exposait à un soleil ardent; ailleurs, on le brûlait vif. Dans certains cantons, quand deux femmes pouvaient,

chacune de leur côté, qu'elles avaient été mariées au même individu, celui-ci était coupé en deux, et chacune des épouses en emportaient une moitié — dont elles devaient, d'ailleurs, être fort embarrassées.

Duperrex est assisté de M. le Dr en droit Oscar Rapin.

## Nouvelles Locales

### Les élections de St-Maurice

Nous faisons toutes nos réserves sur le fait qui a servi de base d'argumentation à l'arrêté du Conseil fédéral sur le recours des Radicaux contre la décision du Conseil d'Etat ordonnant une reprise partielle de ces élections.

Il y a un mystère qu'il importe d'éclaircir.

Le Conseil fédéral saute, comme chat sur braises, sur le cas de Gaydon, inscrit comme électeur sur le registre de Lavey et qui vient voter le 11 décembre à St-Maurice. Il a fait aussi qu'effleurier le cas Coutaz qui, à cette époque, légalement, devait exercer son droit de vote à Vérossaz.

En revanche, il s'étend longuement sur le cas des frères Barman. C'est pour lui une corde de sauvetage, mais c'est aussi la branche de saule qui va casser sous les efforts du noyé.

A première vue, le raisonnement du Conseil fédéral paraît d'une logique irréfutable, et il l'est, en effet; mais le Conseil fédéral ignore peut-être qu'il a argumenté sur des données fausses.

Un point est établi: c'est que les frères Barman ont le droit de vote à St-Maurice.

Etaient-ils inscrits, comme électeurs, pour les élections du 11 décembre?

Non.

Ont-ils fait les démarches pour réclamer leur droit de vote à St-Maurice?

Oui on en a fait pour eux, et la Commission électorale s'est refusée à ces inscriptions, cependant légitimes.

Le Conseil fédéral peut-il soutenir que les frères Barman devaient quand même se présenter au scrutin du 11 décembre — alors qu'on avait refusé de les inscrire sur la liste électorale?

Ce serait ridicule, car c'est là un affront auquel d'honnêtes citoyens ne s'exposent guère. Le Bureau électoral qui les avait refusés pour la liste, les aurait refusés pour le vote.

Ce fait établi, il importe de savoir qui a donné, signé la déclaration affirmant qu'une démarche n'a été faite pour l'inscription des frères Barman, car, dès aujourd'hui, nous nous inscrivons en faux contre cette déclaration.

Nous attendons.

Retraites ecclésiastiques. — Lundi a commencé au séminaire de Sion la retraite annuelle pour les prêtres de langue française.

Le 11 septembre commencera au collège de Brigue la retraite pour les ecclésiastiques de langue allemande.

Morgins. — (Corr.) — Lundi on a célébré, dans la chapelle de Morgins, un office de *Requiem* pour le repos de l'âme de M. le Rév. Chanoine Favre. L'assistance était nombreuse.

La maison du St-Bernard s'était fait représenter par M. le chanoine Métroz Etienne.

Collombey. — Le Conseil fédéral a nommé dans le bataillon 104 de landwehr, 2<sup>e</sup> ban, la capitaine Stanislas Wuilloud.

Morgins. — (Corr.) — Les étrangers ne peuvent pas se décider à quitter cette belle station malgré le mauvais temps. Si le soleil peut se montrer de nouveau radieux, le saison se prolongera d'une manière exceptionnelle, à la grande joie de tout le monde.

Evolène. — Samedi soir, des gens d'Evolène se prirent de querelle au sujet de questions de famille, devant le bazar Chevrier, à Evolène, et en vinrent aux coups. La lutte prit un tel caractère que le nommé Jean Gaudin fut assailli par plusieurs adversaires qui lui arrachèrent son piolet et le rouèrent de coups de pierres et de bâtons — on dit même de coups de couteau et de piolets. On prétend que Gaudin a reçu quinze blessures.

Le blessé fut transporté chez lui dans un triste état. Le juge-instructeur, appelé d'urgence, fit arrêter, par la gendarmerie, une demi-douzaine de personnes, lesquelles ont été conduites, menottées, au pénitencier de Sion, dans la matinée de lundi.

La santé du blessé inspire de vives inquiétudes.

Notre vignoble. — On écrit de Sion au *Journal de Genève*:

Le vignoble valaisan est de toute beauté, d'un bout à l'autre, exempt de maladie et promettant, si le soleil se remet de la partie, une récolte superbe en quantité et qualité.

En ce qui concerne les prix, les appréciations vont de 11 à 15 fr. la brantée de 45 lt.

Société de Développement de Bex. — Liste des numéros gagnants de la Tombola:

120	772	147	796	63	791	597	115	197	
226	228	841	165	645	190	98	495	166	
498	908	697	418	989	476	759	191	100	
156	734	758	895	950	968	314	70	453	
662	411	922	514	7	316	472	956	330	
416	883	266	998	194	176	206	153	929	
73	746	178	363	218	257	215	987	674	
42	404	263	484	833	925	121	915	41	
291	406	756	152	295	1	159	903	49	
241	816	12	280	219	128	119	129	342	
511	269	771	719	860	728	260	807	687	
849	773	30	856	736	706	764	782	650	
278	869	592	93	569	427	447	362	118	
864	102	283	196	757	292	503	154	651	
82	184	126	281	755	493	900	193	377	
160	181	195	64	175	116	689	180	622	
322	378	389	202	793	224	468	422	959	
170	842	978	291	848	237	891	868	983	
205	963	839	487	936	355	483	125	20	
340	315	385	354	669	512	940	40	388	
986	477	81	23	523	560	211	143	467	79

unes contre les autres le long du chemin. La rivière n'était plus qu'un mince filet d'eau, luisant sous la lune dans son lit de sable.

Dans l'ombre du moulin, il vit les lanternes suspendues, à une corde, d'un bord à l'autre du barrage, pour attirer quelques poissons restés dans les eaux basses.

Le moulin était là, plongeant dans la rivière ses fortes murailles bâties dans des temps lointains; les grandes roues sombres étaient immobiles, les mules inactives comme le moulin s'éroulaient bruyamment dans l'écurie.

Pendant trois mois il n'y aurait rien à faire, à moins qu'un orage ne survint, amenant à torrents l'eau des montagnes. Le meunier aura des loisirs pour ruminer son chagrin! pensa Gesualdo. Et son cœur était troublé; il n'avait jamais connu les souffrances de la passion qui pourtant l'alarmaient l'oppressaient.

En passant devant les fenêtres du moulin protégées par des grilles de fer, il aperçut à l'intérieur, éclairés par une lampe, les treillis ouverts, deux voix querelleuses se répondant et semblant échanger des outrages dans le silence sacré de la nuit.

161	296	186	177	914	880	27	136	345
413	204	163	32	923	21	339	813	255
582	80	199	508	135	227	171	132	837
729	600	261	361	264	730	823	158	344
789	327	399	365	254	690	248	442	303
146	373	642	572	109	407	164	300	265
972	34	567	543	66				

Lots à retirer à la librairie Ed. Meisler, à Bex, jusqu'au 9 septembre 1905.

Passé cette date la Société en disposera.

### Le Comité

A propos de liqueurs. — M. Louis Morand nous envoie la réponse suivante au *Pourquoi* de notre dernier numéro: « Cherchez et vous trouverez. Pas nécessaire d'un grand effort pour cela. Tout bon dégusteur et surtout connaisseur en liqueurs a déjà trouvé. » du goût et des couleurs....

Le « Gesellenhaus » à Sion. — Une société par action s'est formée, sur l'initiative de M. le chanoine Rey, Rd curé de la ville, aux fins de pourvoir les différents cercles catholiques d'un local spacieux et confortable où les ouvriers trouveraient un logement et une pension à leur portée. Le *Gesellenhaus* est en voie de construction très avancée; il s'élève près de la cathédrale et comprend: au rez-de-chaussée, un restaurant pour les ouvriers, un étage qui sera loué, 15 chambres à coucher prévues pour ouvriers. En outre, une salle de conférence pouvant contenir 500 personnes.

Cet établissement est appelé à rendre de précieux services aux Cercles ouvriers catholiques en particulier et à la ville de Sion en général.

Porte-du-Scex. — (Cor. ret.) — Une petite fille, âgée de 2 ans, entraînée par sa poussette, est tombée dans le Rhône à la Porte-du-Scex, mais, grâce au courage de la mère éplorée et du jeune Rochat, elle a pu être sauvée. Un mètre plus avancé, le courant emportait le bébé.

Voilà déjà deux accidents de ce genre depuis que la nouvelle route est en circulation. Est-ce que les autorités, à qui cela incombe, attendront de nouveaux malheurs avant de construire une barrière? X.

## Bibliographie

### Le Traducteur

journal bimensuel pour l'étude des langues allemande et française. Tous ceux qui s'intéressent à l'étude comparée de ces deux langues trouveront dans cette utile publication un moyen simple et agréable pour développer leurs connaissances. Elle offre à ses abonnés l'avantage de pouvoir correspondre avec les lecteurs de langue étrangère. Chaque numéro comprend, grâce à la grande variété des lectures, un énorme choix de mots que l'on peut s'approprier facilement.

Numéros spécimens gratuits sur demande par l'administration du *Traducteur* à La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Generosa était debout, en proie à un paroxysme de rage, ses beaux bras levés sur sa tête dans une imprécation passionnée.

Pour le moment, Tasso Tassilio sous ce déluge de paroles enflammées; son visage sur lequel la lumière tombait en plein, était défiguré par une fureur impuissante; il n'y avait pas besoin d'entendre ce que disait Generosa pour être sûr qu'elle le torturait avec son amour pour Falco Melegari.

Gesualdo était un homme timide et faible, mais il n'hésita pas un instant et entra résolument dans la cuisine du moulin.

— Au nom du Christ, taisez-vous! dit-il, en faisant le signe de la croix.

Les paroles expirèrent sur les lèvres de la jeune femme, le meunier fronça les sourcils et s'éloigna de quelques pas.

— Est-ce ainsi que vous gardez les serments faits à Dieu, et que vous vous êtes faits l'un à l'autre? ajouta Gesualdo.

Une rougeur de honte couvrit la figure de Generosa, l'homme abaissa son chapeau sur ses yeux et sortit sans dire.

La victoire avait été plus aisée que le prêtre

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

### La surprise de M. Witte

Portsmouth, 30 août. — M. Witte interviewé, s'est déclaré très surpris que les Japonais aient cédé si vite sur tous les points. Il fait ressortir que la Russie ne paye pas un kopeck et garde la moitié de Sakhaline.

L'impression générale est que la Russie a remporté virtuellement la victoire.

Paris, 30 août. — On télégraphie de Portsmouth au *Matin*:

« M. Witte déclare que la paix est honorable. La Russie n'a rien cédé de contraire à son honneur et à ses intérêts. Il croit que la rédaction du traité demandera quelque temps, car les Japonais sont lents. En tout cas, aucune des questions à discuter ne peut rompre l'entente. La paix est faite et sera signée. »

### La rédaction du traité

Portsmouth, 30 août. — (Officiel.) — Dans sa séance du mardi après-midi, la conférence a discuté les détails d'un traité de paix. Elle a décidé d'en confier la rédaction à M. Martens, délégué russe et Dennisson, délégué japonais; elle leur a donné des instructions pour activer le travail.

### Après l'accord

Portsmouth, 30 août. — MM. Witte et Komura ont échangé des télégrammes heureux avec M. Roosevelt.

On croit que la paix sera suivie à brève échéance d'un emprunt japonais et d'un emprunt russe.

Un traité de commerce sera conclu entre la Russie et le Japon.

### Traité secret?

Portsmouth 30 août. — Le bruit, court qu'il existe une sorte d'accord secret derrière le traité.

Londres, 30 août. — Les gens bien informés croient que le Japon a obtenu des compensations au moyen d'un traité secret.

### Signature d'un armistice

New-York. — Une armistice doit avoir été conclu mardi après-midi entre les belligérants.

### Ce que disent les Français

Paris, 30 août. — Tous les journaux se réjouissent qu'un accord soit intervenu entre la Russie et le Japon. Ils attribuent cet heureux résultat à l'initiative de M. Roosevelt, dont ils font un vif éloge.

### Les reporters japonais

Portsmouth, 30 août. — Les correspondants des journaux japonais expriment leur mécontentement de l'accord relatif à Sakhaline et à l'obligation pour les deux parties de ne pas fortifier l'île.

ne l'avait espéré. Et pourtant, se disait-il à lui-même, à quoi bon? Ils ne restaient silencieux que par respect pour lui. Lui parti, la querelle recommencerait de plus belle. A moins de changer leurs âmes, que servait-il de brider un moment leurs langues?

Il y avait là d'un côté, une haine ardente et sauvage, de l'autre, un amour tyranique brûlant, comment la paix pourrait-elle se faire entre eux? Gesualdo ferma les treillis, pour que personne ne put voir comme lui ce qui se passait dans cet intérieur, puis il s'efforça de calmer sa compagne d'enfance, dont le sein palpitant, les joues brûlantes, les yeux où la colère séchait les larmes, montraient assez que l'orage n'était que suspendu.

Il parla avec toute la sagesse d'un prêtre du Seigneur et avec un désir sincère de sauver Gesualdo d'elle-même. Elle était absolument dans ses torts, et il s'efforça de lui faire voir le danger de la voie qu'elle suivait.

(A suivre.)

Feuilleton du NOUVELLISTE

## LE SECRET du CONFESSIONNAL

La nuit était venue, il était allé prolonger ses promenades nocturnes. Tout alors était si tranquille. On ne voyait point les cicatrices des arbres mutilés, les crevasses aux pentes des collines, les écorchures aux flancs des mulets, les yeux injectés de sang du bœuf travailleur poursuivi par l'aiguillon, la gorge goitreuse de l'enfant qui se roule dans la poussière. La nuit cette amie des rêves jetait son voile sur toutes les misères et faisait ressembler la poussière elle-même de la route à un chemin d'argent qui montait vers Dieu.

Il s'en allait dans l'air embaumé, sous les branches de pêcheurs chargés de fruits, à travers les gerbes de blé fraîchement coupé, appuyées les

## AVIS

Le soussigné informe l'honorable public de St-Maurice et des environs qu'il vient d'ouvrir un atelier de tailleur, Grand'Rue 88 à St-Maurice.  
Par un travail irréprochable et des prix les plus modiques, il espère gagner la confiance du public.

Se recommande:  
**Aug. Gay**

**Dépuratif**  
**Golliez**  
Sirop de brou  
de noix ferrugineux.

guérit boutons, dartres, éruptions de la peau, glandes, clous, etc.

Le seul qui remplace l'huile de foie de morue ou les émulsions.

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de frs. 3 — et 5.50.

Exiger sur chaque flacon le nom de FRÉD. GOLLIEZ pharmacien à MORAT et la marque des 2 palmiers.

## Magasin de chaussures

à l'Etoile d'Orient

BEX, Rue de l'Avençon, BEX

Toujours bien assorti en chaussures en tous genres.

Marchandises garanties de tout premier ordre. Assortiment complet de guêtres en peau et drap, jambières, moletières, etc.

Fabrication sur mesure des plus fines aux plus fortes chaussures, ainsi qu'en bottes d'équitation.

Réparation de caoutchouc.

Prix défiant toute concurrence

SE RECOMMANDE :

**Aug. MAGES**

## Recouvrements amiables et juridiques

Renseignements commerciaux

dans toute la Suisse et à l'Etranger

Ventes, Achats, Locations de Propriétés de rapport et d'agrément.

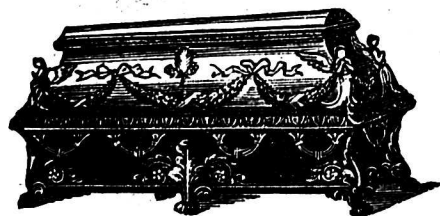
Remises de tous fonds de commerces et industrie.

Assurances sur la Vie et contre l'Incendie; Accidents et Responsabilité civile.

S'adresser à

**J. GILLOZ, agent d'affaires**

Monthey



TRANSPORTS FUNÈRES

pour tous pays

Plus de démar-  
che pénible en cas  
de décès en

s'adressant de suite à

**Th. Hessenmüller**

Fabricant de cercueils, Entrepreneur de  
Transports funèbres

LAUSANNE, Rue Chaucrau

TÉLÉPHONE 615

**J. Girod, Monthey**

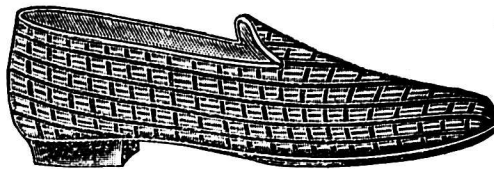
Occasions

Quelques jolis complets pour hommes à 18 fr.  
Un solde de vêtements pour petits garçons et de blouses pour dames.

Beau choix de draps pour vêtements d'hommes.  
Fournitures pour couturières. Articles de bureaux et d'écoles. Articles pour fumeurs. Articles pour nouveaux-nés et pour ensevelissements. Beau choix de couronnes mortuaires.

## Prenez vos précautions

pour l'automne 1905!



Breveté

Les meilleures de toutes les chaussures hygiéniques parues jusqu'ici sont incontestablement les **pantoufles et les bottines** tricotées (ne pas confondre avec tissées) avec de la pure laine de chameau, ou pure laine de chèvre d'angora.

Ces laines infiniment douces et ductiles, sont douées d'un magnétisme puissant qui produit l'électricité animale qui se détache de certains mammifères dont le **chameau et la chèvre angora** ont la priorité; leur efficacité est remarquable pour guérir les parties rhumatisées du pied et du bas de la jambe en provoquant une sécrétion favorable à la solution des douleurs dont elles sont le siège; ces laines absorbent la transpiration, mais ne la repoussent pas dans l'organisme; les mailles distancées et irrétrécissables de ce tricotage bien compris, donnent essor à la sueur et les pieds toujours maintenus dans une chaleur égale et normale ne sont jamais sous l'influence pernicieuse **du froid au pieds**, cause et source de tant de maladies diverses!

La confection de ces chaussures n'est pas dictée par les caprices de la mode, c'est une chaussure reposante et bienfaitrice dont le tricotage extensible se prête à la forme du pied, en comprime la peau sans la serrer et permet aux articulations la liberté de leur jeu.

Afin de convaincre chacun d'une manière évidente et palpable de la supériorité incontestable de ces chaussures, j'offre d'en envoyer franco à l'examen et à l'essai à toute personne honorable, qui en fera la demande à

**Aug. Joannot-Perret, à Nyon**

**Pantoufles**

Prix franco: pour dames  
*Semelles très flexibles en cuir Oxford*

Pointure: 36, 37, 38, 39,  
Francs: 5.—, 5.50, 6.—, 6.50

Les mêmes pour Messieurs

Pointure: 40, 41, 42, 43,  
Francs: 7.50, 8.—, 8.50, 9.—

**Bottines**

Prix franco: pour dames  
*Semelles très flexibles en cuir Oxford*

Pointure: 36, 37, 38, 39,  
Francs: 7.—, 7.50, 8.—, 8.50

Les mêmes pour Messieurs

Pointure: 40, 41, 42, 43,  
Francs: 9.50, 9.50, 10.—, 10.50

## La Filature et Fabrique de draps et milaines

Médaille d'or, Vevey 1901

**Henri Berger-Besson, à Eclépens (Vaud)**

se recommande aux propriétaires de moutons pour la fabrication à façon de bons draps unis et façonnés et milaines pour hommes et femmes aux prix les plus réduits. Echantillons à disposition. Filage de laine à tricoter. Prière d'envoyer les laines en gare ou poste Eclépens (Vaud) et d'ajouter, dans chaque sac, une lettre d'instruction pour le travail.

**Vente sur échantillons de bons draps, cheviotes et milaines** pour hommes, femmes et enfants à prix avantageux.

Références chez **Jos. CHAPPOT**, anc. juge, Charrat.

## MEUBLES

**Pour 190 Fr.**

UN AMEUBLEMENT

1 lit bois 2 places  
1 sommier  
1 matelas végétal  
1 table de nuit  
1 canapé  
1 commode  
1 table ronde  
3 chaises  
1 glace

**Pour 64 Fr.**

CHAMBRE A COUCHER

1 lit 1 place  
1 sommier  
1 matelas végétal  
1 table de nuit  
1 table  
1 chaise  
1 glace  
1 descente de lit

**Pour 62 Fr.**

MEUBLES

POUR CUISINE  
1 buffet de cuisine, vitré  
1 table  
3 tabourets

Pour 70 fr., Canapé Louis XV, bien rembouré, joli damas — Pour 35 et 40 fr. Fauteuil Voltaire — Pour 20 et 25 fr., Joli Prie-Dieu — Pour 6 à 10 fr., une jolie Etagère bois dur.

**ROULLER, Fabrique de meubles**  
Collonges (Valais)

Pour cause de cessation de commerce

## Liquidation générale

dès le 25 août de tous les articles en magasin  
tels que

**CONFECTION POUR HOMMES et DAMES**

**Etoffes, Draperie, Lingerie, Bonneterie, Soierie, Mercerie, Articles p. enfants, etc.**

*Rabais extraordinaire*

**AU PETIT PARIS, BEX**

**Hommes et jeunes gens**

qui êtes intentionnés de faire des courses achetez le **sac de touriste** pratique plus facile et moins cher que les hottes et les pannières.

Beau choix depuis 2 fr. 80.

chez **Jos. Veuthey, Martigny**

Envoi à choix par poste.

## Attention

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 fr. ou au comptant, auprès de la maison spéciale sous-signée. — Lots principaux de fr. 600,000, 300,000, 200,000, 150,000, 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 10,000, 5,000, 3,000, etc. etc. seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

**Pas de risque**, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Les prochains tirages auront lieu: les 15 et 30 septembre, 1er, 15 et 20 octobre, 10 et 15 novembre, 1er, 10, 15, 20 et 31 décembre.

Les prospectus seront envoyés sur demande gratis et franco par la **Banque pour obligations à primes à Berne.**

## Excellent café!

5 kg. café santos non trié Fr. 5.90  
» » vert fin choisi » 6.50  
» » vert extra fin » 7.80  
» » Caracoli choisi » 8.—  
» » jaune gros grains 8.50  
» » Domingo perlé » 10.50  
» » Guatemala surfin 10.50  
» » Campinas torréfié 9.—  
» » Caracoli » 11.50  
» beurre de margarine 9.25  
» beurre coco, Cocosé 6.50  
10 kg. » » Fr. 12.50  
» Saindoux pur lard » 12.—  
» lard gras non fumé » 14.—  
» jambon à cuire » 15.—  
» fromage maig. tendr. » 6.—  
» pruneaux Bosnie secs » 3.—  
» poires sèches moyen » 4.30  
» » grosses » 5.60  
» » amoret. » 6.50  
» » géantes » 10.—  
» quartiers de pommes » 7.10  
» pois jaunes moitiés » 3.40  
» pois verts entiers » 4.50  
» gruau d'avoine » 4.—  
» farine de Corbeil » 3.40  
» macarons-cornettes » 4.50  
» riz bonne qualité » 3.40  
» riz qualité supér. » 4.—  
» raisins secs ext. beaux » 4.—  
» raisins secs Denia » 6.50

Huile d'olives de Nice pure le litre fr. 2.— les 5 litres fr. 9.50

Miel des Alpes garanti pur le bidon de 5 kg. fr. 7.50

Vins garantis naturels

rouges p. la table dep. 28 c. le lit.

blancs p. la table dep. 32 c. le lit.

5 % de rabais à partir de 20 fr.

Reprenons envois ne convenant pas

**"Importation,, Boswil**  
(Ancienne maison Winiger)

**Jean GATTIKER**

Mécanicien-Constructeur

**BEX**

Vente, réparation et location de vélos et de machines à coudre, fournitures pour toute espèce de machines.

Les réparations sont garanties

**Masseur-Pédicure**

Massage médical et hygiénique — Soins complets des pieds — Cors — Œils de perdrix — Ongles incarnées, etc. S'adresser à

**M. Jos. Rappaz**

L'Eté { Pension Crochet à Bex jusqu'à midi.  
Café de la Poste à St-Maurice l'après-midi  
L'Hiver: Palais de l'Hygiène à Nice.

**Nous rappelons**

que le **"Nouvelliste"**, insère à sa 4<sup>e</sup> page des **Petites annonces** ne dépassant pas cinq lignes à 1 fr. 50 pour trois insertions. Rien de plus commode pour les clients qui demandent des places ou qui cherchent des employés, locataires, servantes, etc.